

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 507

présenté par

M. Boucard, M. Sermier, M. Lurton, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Masson, M. Reda,  
Mme Ramassamy, M. Reiss, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Parigi, Mme Lacroute,  
M. Schellenberger, M. Viala, M. Cinieri, M. Descoeur et M. Ferrara

-----

**ARTICLE 28**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.